

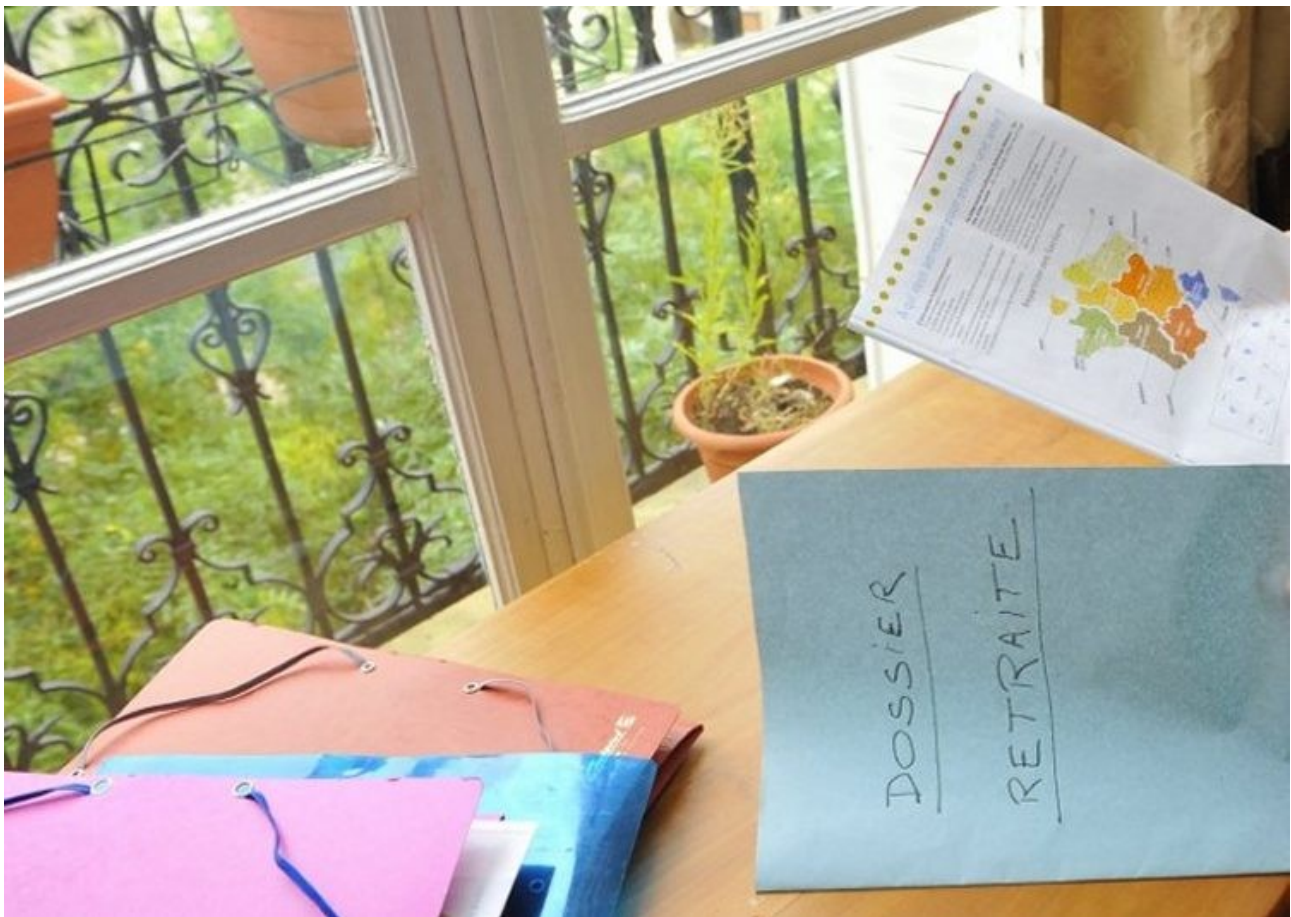


S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# RÉFORME DES RETRAITES : L'ÂGE DE DÉPART EN QUESTION

Publié le 30 janvier 2019 - Par Jérôme CITRON - CFDT

**La crise des gilets jaunes a perturbé le calendrier, mais le gouvernement n'a pas souhaité attendre la fin du grand débat pour poursuivre les consultations avec les partenaires sociaux sur la réforme des retraites. Le 25 janvier, la CFDT a ainsi été reçue par le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye afin d'aborder un sujet hautement sensible : l'âge de départ.**



Selon les documents présentés, l'âge minimal pour faire valoir ses droits à la retraite restera 62 ans. L'exécutif envisage également la reconduction du dispositif carrière longue en l'adaptant au nouveau système. Il ne s'agira plus de s'appuyer sur la notion de trimestre mais bien sur un nombre minimal de points acquis avant un certain âge qui reste à déterminer. Plus globalement, l'idée de l'exécutif est d'abandonner toute référence à l'âge et à la durée de

cotisation dans le nouveau système, à l'exception des 62 ans, qui devient l'âge minimal pour faire valoir ses droits. C'est le nombre de points accumulés au cours de la carrière qui devient l'élément central du système. Et pour « récompenser » les personnes qui travailleraient au-delà de 62 ans, le gouvernement prévoit un système de surcote, le « coefficient majorant ».

Cette nouvelle architecture du système a l'avantage d'offrir plus de choix aux salariés qui n'auront plus à attendre l'âge du taux plein comme c'est aujourd'hui le cas pour éviter de subir une décote. Mais elle suppose de répondre à plusieurs questions. Tout d'abord, seuls les salariés encore en activité à 62 ans pourraient éventuellement choisir de poursuivre leur activité. Quid des personnes au chômage ? Autre problème : comment prendre en compte la pénibilité ? N'y a-t-il pas un risque de faire bénéficier d'une surcote seulement les personnes, plutôt cadres, dont le métier ne demande pas d'effort physique ?

### **Liberté versus solidarité**

*« Permettre aux salariés d'avoir davantage de latitude sur leur âge de départ à la retraite est une bonne chose, mais cela nécessite de travailler sur la question des basses pensions, du chômage des seniors et plus globalement de tous les publics fragiles pour que l'ensemble des Français aient un véritable choix »,* insiste le secrétaire national chargé de cette concertation, Frédéric Sève. Ce sujet devrait être au cœur des discussions de la prochaine rencontre, prévue le 6 février. Au menu : les départs anticipés pour pénibilité et la prise en compte du handicap, de l'amiante, de l'invalidité ou de l'inaptitude

Par Jérôme Citron